

*LA QUALITÉ DU VÉCU COMMUNAUTAIRE
CHEZ LES PREMIÈRES SOEURS DE LA RÉFORME DE SAINTE COLETTE*

- 1) Le recrutement des premières communautés de la Réforme.
Choix des sœurs.

- 2) Un milieu et une Forme de vie qui favorise le vécu communautaire.
 - a) Le vécu fraternel au réfectoire.
 - b) Les rencontres prévues pour la préparation de l'Office divin.
 - c) Les réunions de chapitres.
 - d) Le silence et les rencontres au cours des journées.
 - e) Le vécu fraternel dans le soin des malades.
 - f) Le vécu fraternel dans les conflits et les épreuves intérieures.
 - g) Le vécu communautaire dans le partage des services et des fonctions ordinaires.
 - h) Les relations: abbesse-sœurs, sœurs-abbesse.
 - i) "Soeur Colette", "petite ancelle de notre Seigneur".

*«Tant que paix, amour et charité seront entre vous,
Notre Seigneur ne vous dé laissera pas ... »
Sainte Colette*

*« je veux que vous soyez diligentes pour que
l'amour et la sainte dilection soient
entretenus entre les sœurs ... »*

LA QUALITÉ DU VÉCU COMMUNAUTAIRE
CHEZ LES PREMIÈRES SOEURS DE LA RÉFORME De SAINTE
COLETTE

Lorsque sainte Colette a commencé sa Réforme en 1406, elle avait 25 ans à peine. Mais sa sainteté était si grande, si reconnue par le Pape, à qui elle devait obéissance, et les frères franciscains qui l'aidaient, que l'humble ancelle eut assez facilement et très tôt de solides vocations, d'abord parmi ses amies d'enfance, et aussi chez plusieurs jeunes filles désireuses de la suivre. La sainte aurait d'abord souhaité la réforme des couvents de clarisses déjà existants, mais leur refus la força à fonder et à former elle-même de nouvelles communautés.

Quelle était cette vie communautaire, ces relations fraternelles qui caractérisaient ces premiers couvents de la Réforme? Pour connaître mieux cet aspect important de leur vie, il serait bon de chercher d'abord de quels milieux culturels étaient issues les sœurs qui formaient ces premières communautés; puis, en un second temps, d'examiner quelle était la forme de vie où évoluaient leurs relations fraternelles, nouveau milieu de conversion avec ses chances et ses limites en ce qui regarde ces relations. Enfin, nous verrons, en direct, quelques faits de ces relations entre abbesses et sœurs, entre les sœurs et sainte Colette, entre les sœurs elles-mêmes.

1) Le recrutement des premières communautés de la Réforme.

Choix des sœurs.

D'abord, donnons un bref aperçu de l'origine culturelle des sœurs qui formaient ces premières communautés. Au temps de sainte Colette, les sœurs qui avaient répondu à cette vocation étaient d'origines très diverses: issues de la noblesse ou venues de milieux populaires, et même de souches très humbles. Les différences d'éducation et de mentalité étaient assez notables au départ. Mais la sainte avait exercé un tel discernement lors du choix de ces vocations, que toutes, en embrassant cette vie, se retrouvaient, dès le départ, égales et pleinement sœurs. Colette enseignait d'ailleurs à ses compagnes d'éprouver soigneusement celles qui se présentaient afin de ne pas leur laisser ignorer cette perspective d'unité fraternelle. Elle ne voulait jamais recevoir de candidates envoyées ou confiées par les puissants ou les protecteurs de ses monastères, même ceux qui avaient présidé aux constructions des couvents, à moins que ces filles aient manifesté elles-mêmes des signes évidents de vraie vocation. Dans ses Constitutions, elle demande une grande vigilance sur ce point: *«Que l'on ne reçoive personne en notre forme de vie s'il n'apparaît qu'elle vient pour l'amour de Dieu et pour le salut de son âme et non par l'effet d'un premier mouvement, mais par examen et de libération; non pas sous pression d'amis ou par contrainte et confusion par quelques doutes, mais volontairement, en pureté de cœur et réalité sans fiction, par inspiration de l'Esprit.»* [Const. ch.! texte littéral du manuscrit. Monastère d'Amiens).

La Réformatrice préférait des communautés peu nombreuses (18 à 20 sœurs) et s'efforçait de n'avoir qu'une catégorie de religieuses, les sœurs externes, mentionnées par sainte Claire, étant supprimées. Son premier désir était que toutes ses sœurs soient choristes ("clergesses"), à cause de sa vive conscience

du mystère de la Liturgie, et en particulier, de l'Office divin au centre de la vie contemplative. Elle précise nettement: «*Que nulle ne soit admise à la profession si elle ne sait pas dire le divin Office seule, ou, du moins, en commun avec les autres, d'une façon satisfaisante.*» [Const. ch. I] Très tôt, nous voyons cependant, d'après ses écrits mêmes, ~:il y eut, malgré son désir, des sœurs qui ne savaient ni lire ni écrire ("sœurs' non lettrées") Colette fut sans doute inspirée de les recevoir à cause de l'authenticité de leur vocation.

La réformatrice et ses premières compagnes collaborèrent beaucoup à former les nouvelles sœurs dans un esprit de renoncement à elles-mêmes pour que toutes puissent vivre en profonde charité fraternelle, dans une vie pauvre et humble, occupées aux plus modestes travaux et services. Elles ne font pas de distinctions entre les sœurs: toutes font les mêmes travaux, participent aux chapitres et aux élections, remplissent les mêmes fonctions liturgiques à tour de rôle. Ce fut là d'ailleurs, comme au temps de sainte Claire, un changement considérable avec les mœurs de l'époque. L'habitude admettait les classes autant dans la vie religieuse que dans la société séculière. Même chez les clarisses d'alors, les monastères d'urbanistes se composaient de sœurs choristes et de sœurs converses internes et externes.

Il arrivait parfois qu'une des novices s'oubliait en manifestant aux autres son origine ou sa parenté. Toujours, Colette, lorsqu'elle était présente, ramenait la fugitive à de plus humbles paroles. Puisque même les pensées du cœur lui étaient connues intérieurement, il lui arrivait de faire signe aux sœurs pour les rappeler à l'attention, surtout durant l'Office divin, lorsqu'elles étaient distraites et accaparées par les souvenirs de leur milieu antérieur.

Encore au sujet du choix des candidates, Colette, dans un esprit clairvoyant, veillait et conseillait d'éviter quelques sortes de personnes. Le tableau suivant, extrait des "Avis rassemblés par ses contemporaines" (Ed. Bruges), nous représente assez bien, par caractères négatifs, ce que la réformatrice souhaitait comme signe d'une vraie candidate, apte à une telle forme de vie, attentive au vécu communautaire de cette vocation. Voici en quels termes les souvenirs de ces anciennes nous le rappellent: «... *sainte Colette a établi trois catégories de postulantes à surveiller et à former sévèrement. Les premières, dit-elle, sont les filles dont la réputation a subi quelque atteinte, ou les mondaines dont la légèreté paraît par un flux de paroles ou par d'autres indices. Les secondes sont les veuves qui portent toujours dans la religion quelque vestige du monde dont elles ont bien de la peine à se défaire. Les troisièmes sont les vaines dévotes de profession. La plupart ont une vanité secrète et un amour-propre qui les accompagne toute leur vie, peu de docilité, presque. pas de soumission, un trop grand attachement à leurs pratiques de piété...* » Et les A vis concluent: «*La sage ré formatrice ne voulait pas recevoir les dévotes ainsi faites et elle disait: 'Gardez-vous bien de ne jamais recevoir une femme ou une fille dans un autre but que pour être en tout semblable aux autres dans le maintien des observances de notre état'*» [Bruges. Avis. p.25Q-255)

Un autre aspect important du recrutement ordinaire des communautés fondées par sainte Colette est l'échange et le partage des sujets entre les monastères. En effet, il est très intéressant de se rendre compte à quel point cet échange ravivait la ferveur de la Réforme en maintenant partout l'esprit de la réformatrice, c'est-à-dire l'esprit de la ferveur primitive du charisme de sainte Claire adapté à l'époque où elles vivaient. Ainsi Auxonne, 2e fondation, reçoit 5 sœurs de Besançon, berceau de la Réforme; le couvent de Poligny est formé par 5 sœurs venues de Besançon et 3 sœurs venues d'Auxonne. Ainsi pour le couvent d'Orbe, en Savoie: Colette fit venir 12 religieuses, de ses couvents de Besançon

et de Poligny, pour l'habiter. La communauté de Le Puy commence avec 15 sœurs. Ce ne sont que quelques exemples. De plus, la sainte veillait à visiter elle-même ses jeunes communautés qu'elle inspirait comme miroir vivant de l'observance de la forme de vie voulue par sainte Claire et saint François. Elle se faisait accompagner par quelques sœurs, souvent les mêmes: sœur Agnès de Vaux, sœur Perrine, sœur Marie Chevalier, sœur Claude Courcelles, ses amies d'enfance: sœur Guillemette Chrétien et sœur Marie Sénécal... Soeur Perrine, selon ses dires, ne connut pas moins de sept couvents! Comme ces dernières avaient particulièrement l'esprit de la Réforme, Colette les laissait souvent comme responsables des nouvelles communautés.

2)Un milieu et une Forme de vie qui favorise le vécu communautaire

La "petite ancelle de Notre Seigneur", suite à sa mission, désirait l'unité de perspective chez ses sœurs dans la vision de cette vocation reçue de Dieu. Mais aussi, accompagnant cette unité de vue, une charité communautaire où toutes et chacune étaient invitées à veiller sur ce bien commun de l'amour mutuel au sein d'une même vocation de clarisse. Les Avis nous rapportent que la sainte leur disait souvent: *«Tant que paix, amour et charité seront entre vous, notre Seigneur ne vous délaissera pas et ma religion durera et persévérera; mais celles qui troubleront ma religion et rompront le lien de la charité, notre Seigneur permettra qu'elles auront toujours à souffrir ... »* En ce but, elle ajoutait: *« ... je veux que l'abbesse et sa vicaire veillent soigneusement et soient diligentes que l'amour et la sainte dilection soient entretenus entre les sœurs ... »*

Là encore, toutes devaient avoir soin de veiller sur la manière communautaire de réaliser cette vocation. C'est pourquoi elle ajoute à l'intention des abbesses et des vicaires: *« ... qu'elles veillent aussi sur leurs sœurs afin qu'aucune ne soit singulière voulant faire de nouvelles austérités, de grandes veilles et une multitude de prières, et que, par de telles choses, il ne vienne des inconvénients au détriment de l'état et au détriment de leurs âmes, mais qu'elles veuillent garder la vie commune et se gouverner discrètement.»* (Avis, p,254)

Les structures mêmes de cette vie communautaire intense, que la réformatrice avait instaurée avec beaucoup de soin, manifestaient et favorisaient grandement les relations fraternelles quotidiennes de ces communautés. En particulier, et parmi les plus importantes structures, mentionnons: le vécu fraternel au réfectoire, les rencontres prévues pour la préparation de l'Office divin, les réunions de chapitres, le silence ensemble, les rencontres entre quelques sœurs ou petits groupes, le vécu fraternel dans le soin des malades, et enfin, les différentes fonctions ordinaires qui permettent la confiance et le partage entre les sœurs.

a) le vécu fraternel au réfectoire.

Pour mieux connaître comment cet aspect quotidien du vécu communautaire était important aux yeux de la sainte, il est bon de relire ce passage si caractéristique de sa pensée, passage extrait de l'un de ses petits écrits, intitulé: "Ordonnances". La *le* ordonnance précise comment les sœurs doivent se comporter pour signifier concrètement les liens fraternels qui les unissent durant les Repas: *«Après que la bénédiction aura été donnée, les sœurs se mettront à table paisiblement, en silence et sans tumulte, humblement, sans singularité ni partialité et avec révérence les unes pour les autres, car en tout lieu les jeunes doivent avoir de la*

révérence pour les anciennes. Et afin que les sœurs puissent mieux se tenir en ordre à table l'abbesse doit s'asseoir au milieu de ses religieuses à l'exemple de notre Seigneur qui se tenait au milieu de ses apôtres. A sa droite doit être la vicairie et à sa gauche l'hebdomadière, puis de côté et d'autre, les anciennes et les discrètes, et ensuite, les jeunes et les novices. »

b) les rencontres prévues pour la préparation de l'Office divin.

La participation active et fervente de toutes les sœurs à la célébration liturgique manifestait, dans la perspective de la sainte, l'aspect le plus important de notre vocation. Plusieurs ordonnances sont consacrées à son accomplissement parfait. La 3e ordonnance ajoute, vers la fin du texte, une étonnante notice prévoyant une rencontre quotidienne des sœurs pour préparer ensemble les offices liturgiques du lendemain: *«Dans tous les couvents, l'abbesse assigne une heure de l'après-midi où l'on sonne un peu la clochette du chapitre afin que les sœurs lettrées, toutes ou en partie, se rendent en un lieu désigné pour étudier et préparer ce qu'elles auront à faire le lendemain au divin Office de notre Seigneur: elles se garderont alors de multiplier les paroles superflues. Chacune se préparera si diligemment que ce qu'elles diront ou feront au chœur, dans la présence du Souverain Roi, soit sans faute et si bien fait et dit qu'Il en soit loué et que les assistants n'aient aucune occasion de se scandaliser.»* (p. 199. Bruges) Là encore nous assistons à des liens d'entraide entre les sœurs pour assurer un meilleur service divin dans la ligne de leur vocation propre.

c) Les réunions de chapitres

Ces genres de réunions étaient prévus une fois par semaine au moins, et dans la Règle et dans les Constitutions de sainte Colette. Lieu de rencontre central où toutes se concertaient pour mieux observer et adapter au présent l'idéal commun de la Forme de vie. L'entente est demandée ici autant qu'ailleurs, et d'une façon bien particulière: *«Les sœurs se garderont bien, au chapitre ou ailleurs, d'avoir des querelles, de répliquer, de faire ou de chercher des excuses ... »* (Const.ch 8.p.153. Bruges) Le but premier de cette rencontre hebdomadaire est l'accusation personnelle des fautes publiques contre la Forme de vie... Il est demandé aux sœurs en cette occasion d'entretenir une profonde miséricorde, une grande longanimité les unes pour les autres: *«Que toutes les sœurs se gardent bien aussi de se reprocher l'une à l'autre les fautes accusées ... au chapitre, ou à la Visite, ou encore celles qu'elles pourraient avoir commises dans le monde.»* (Const. ch.8) Une telle promiscuité dans un couvent bâti souvent petit et pauvre exige en effet, de la part de chacune une grande compréhension évangélique des limites et des faiblesses des unes et des autres.

Le second but du chapitre est de traiter ensemble des affaires du couvent. Là aussi, en cette concertation commune, Colette demande aux sœurs: *« ... qu'à ce propos il faut remarquer pour toutes les affaires que les sœurs auront à traiter au chapitre ou ailleurs, qu'elles doivent le faire avec calme et réflexion, s'abstenant complètement de toutes paroles superflues, injurieuses ou impertinentes.»* (Const. ch.8)

La réunion du chapitre est un acte commun, miroir de leur vie ordinaire. Colette l'exprime bien lorsqu'elle indique: *« ... au chapitre ou ailleurs.»* Dans ses Sentiments sur la Règle, la réformatrice revient sur cette même exhortation qui vise à protéger la liberté intérieure de chacune: *« ... il est strictement défendu de se faire des reproches l'une à l'autre, car c'est un abus, dans une communauté, de se faire mutuellement des reproches au chapitre.»*

Concernant le second but du chapitre: les affaires à traiter, elle invite: « *Il faut remarquer que quand on traite au chapitre ou ailleurs de quelques affaires, on doit les expédier mûrement et en paix, sans discours superflus ou inutiles, sans aigreur, mais toujours à l'honneur de Dieu, sans blesser personne. Les secrets de ce chapitre, les choses qu'on y aura traitées, les affaires dont il aura été question entre les sœurs, elles ne peuvent en aucune façon les divulguer, ni les révéler à personne en dehors de notre Ordre à moins que l'abbesse ne l'ordonne pour l'utilité ou le bien-être du couvent. Quant aux affaires qui doivent se traiter en présence de toutes les sœurs, l'abbesse ou sa vicaire doivent les exposer aux plus jeunes des sœurs professes, non pas aux novices, et demander leur sentiment sur ces matières car comme dit notre forme de vie: 'Notre Seigneur révèle souvent aux plus jeunes ce qu'il faut faire.'* »

d) Le silence et les rencontres au cours des journées

Au premier abord, nous avons peu de témoignages pris sur le vif des relations entre les sœurs, premières compagnes de sainte Colette. Cependant, une réalité se manifeste très évidente quant à leur forme de vie: la réalité du silence .. , du souci communautaire de garder une sobre mesure dans leurs relations afin d'être ensemble plus disponibles pour la prière. Cette disposition de sainte Colette, pour ses couvents, est partout présente à la fois dans ses directives et dans les faits de sa vie dont quelques échos sont parvenus jusqu'à nous. Ainsi, dans ses Constitutions, elle explique la Règle sur ce point qui oriente l'équilibre des relations entre sœurs: «*Comme la paix est l'œuvre de la justice, et que c'est par le silence qu'on la cultive, pour empêcher que le trouble causé par l'abondance des paroles n'éteigne la ferveur de la dévotion parmi les sœurs, nous ordonnons qu'elles se taisent et gardent le silence, conformément aux dispositions de la Règle ... , à l'église (chœur), au dortoir et au réfectoire pendant les repas ... , et dans le cloître.*» [Const. ch. IX).

Mais déjà, Colette pressent que les sœurs de son siècle ont besoin d'une certaine adaptation de la Règle, et, alors que sainte Claire accorde seulement que l'on parle «*à voix basse et en peu de mots ...* » (Règle CI ch.), Colette, *pour soutenir l'effort spirituel de ses sœurs, permet que* «*... chaque fois que deux ou trois sœurs ou plusieurs seront ensemble, elles parlent de notre Seigneur ou de la vie des saints et des saintes, vivants ou défunts, ou de ce qui concerne le salut de l'âme et des choses bonnes, honnêtes et utiles.*» [Const. XII) L'éventail

des sujets de conversation est donc large et épanouissant pour leur vie humaine, culturelle et spirituelle. Encore cependant, Colette conseille fortement à ses sœurs d'être vigilantes en ces rencontres. L'un de ses Avis nous montre une de ces situations communautaires de rencontre: les travaux communs: «*L'abbesse et sa vicaire doivent, autant que possible, se trouver au réfectoire pour les ouvrages communs quand il faut y faire quelque travail. La vicaire veillera aussi sur tous les ouvrages communs pour qu'il ne s'y élève aucune discussion et pour qu'on ne parle pas des choses mondaines ou temporelles: si quelque sœur tombe dans une faute semblable, la vicaire la réprimandera doucement et l'excitera à parler de Dieu ou de la vie des saints. L'abbesse et les discrètes doivent bien veiller à ce qu'on ne parle pas trop dans les ouvrages communs, car je vous dis, mes sœurs, que trop de paroles nous éloignent de Dieu et de la pureté de notre état.*» (Ed. Bruges.p.255).

La délicatesse et le soin respectueux dans la garde du silence communautaire, dans les autres moments en dehors des rencontres, sont particulièrement significatifs de cet amour mutuel dans une même vocation. Le silence requis après Complies, entre autres, manifeste davantage cet égard mutuel. C'est ce que veut

exprimer la finale de la 3e Ordonnance dont voici un court extrait: *«Les sœurs se garderont bien de faire du bruit ou de causer du trouble pour ne pas inquiéter, empêcher ou troubler celles qui sont au saint service du Seigneur, ou qui se sont retirées au dortoir après Complies. S'il y avait nécessairement quelque chose à faire à ces heures et lieux, on le fera si doucement et si tranquillement que celles qui sont en oraison ou en repos n'en soient ni empêchées ni troublées.»*

e) Le vécu fraternel dans le soin des malades

Le soin des malades et la sollicitude envers celles qui souffrent ne sont pas moins grands chez Colette que chez sainte Claire, la fondatrice. Pour elles, la maladie, l'infirmité sont des lieux privilégiés où se traduit davantage la qualité des relations des sœurs entre elles. Pour la réformatrice, rien ne doit empêcher le service et la présence aux malades, pas même la participation au chapitre, ni l'assistance à l'Office divin dès que les soins à donner aux sœurs infirmes l'exigent. Le chapitre II de ses Constitutions développe cet aspect avec beaucoup "d'humanité" selon l'expression qu'emploie très souvent le premier biographe de la "petite ancelle" pour la caractériser. *«Nous ordonnons écrit-elle que toutes les fois qu'une des sœurs sera gravement malade ou se trouvera fort affaiblie, l'abbesse ou sa vicaire ait soin de pourvoir aussitôt au service convenable de l'infirmes. Que les sœurs qui en sont chargées, se gardent bien de tout manquement; qu'elles ne soient ni négligentes ni paresseuses dans cet office qui leur est confié, mais qu'humblement et dévotement, dans la ferveur de la charité, elles servent les malades comme elles voudraient qu'on les serve si elles étaient malades elles-mêmes. Si la maladie est grave, l'abbesse, quand elle n'est pas légitimement occupée, est tenue de visiter les sœurs malades au moins une fois tous les jours; dans son absence, sa vicaire sera obligée de le faire. De même, qu'autant que possible, il n'arrive pas que, par leurs négligences, les sœurs malades manquent de quelque chose dans leur infirmité.»*

Sainte Colette prévoit même le cas où ce service mutuel pourrait exiger l'héroïsme, dans le cas, par exemple, des maladies graves et contagieuses, comme la lèpre, ou le choléra, ou même la démence, situations qui n'étaient pas rares à son époque... Si le cas requiert que la malade soit séparée de la communauté, par prudence, elle prescrit, à l'intention de ce service: *«...de plus, nous exhortons dans le Seigneur toutes les sœurs présentes et futures à ne pas refuser de les servir pour Dieu, en toute humilité et dévotion, pour autant que ce sera nécessaire.»* (Const. XI) Dans ses Sentiments sur la Règle, texte qui a précédé la rédaction des Constitutions, elle avait donné, cependant, quelques avis de prudence, en ces cas: *«Je vous prie, mes chères sœurs, de ne point fuir de telles maladies ni refuser de les servir, mais, au contraire de leur rendre tous les services possibles, avec humilité, avec dévotion, avec charité, en vous gardant prudemment de les trop fréquenter et de les approcher de trop près au péril de votre vie: nous sommes toutes sous la main du Tout Puissant et nous ne savons pas ce qu'Il nous réserve pour l'avenir.»*

En ce qui regarde la part des malades, Colette, tout comme François, leur recommande: *«Les sœurs doivent bien se garder d'exagérer l'importance de leurs maladies, et de rester trop longtemps dans l'infirmerie après leur guérison; elles ne doivent pas non plus en sortir trop tôt afin qu'un régime qui ne leur convient pas ne les fasse récidiver.»* (Sentiments sur la Règle. ch.8. Bruges p.233)

La bonté de sainte Colette envers ses sœurs, malades ou bien portantes, sa

sollicitude et sa prévoyance sont des faits constants que rapportent plusieurs témoignages, en particulier ceux de sœur Perrine et de son confesseur, le frère Pierre de Vaux.

Ainsi, sœur Perrine qui l'a accompagnée si souvent, dans presque tous ses voyages et ses visites aux couvents fondés, nous dit: «*Ce bon désir d'être servante des sœurs et charitable, toujours je l'ai vu et aperçu chez elle-même, comme lorsqu'elle était abbesse en un couvent de Bourgogne nommé Poligny, par son humilité, elle rendit l'office d'abbesse, et se tenait humblement sujette, faisant la cuisine, lavant la vaisselle ...* » (Vie, n.8) Et plus loin, elle renchérit: «*Je témoigne que nul ne pourrait croire quelle grande charité elle avait et dont elle était pleine, si on ne l'avait vue. J'ai été plusieurs fois avec elle quand elle allait d'un couvent à un autre, mais elle nous faisait aller reposer et elle ne se reposait pas. Elle était tellement large et libérale aux pauvres sœurs, que c'était merveille, car elle voulait qu'elles fussent bien nourries une fois le jour en considérant les jeûnes et autres austérités et le saint Office de notre Seigneur qui sont d'un grand fardeau à la créature humaine, nuit et jour, comme le saint état le demande.*» (Vie N°50-51).

Son confesseur, frère Pierre, écrivant sa Vie l'année qui a suivi son trépas, affirme lui aussi la grande humanité qui guidait Colette dans ses directives à ses sœurs et frères de la Réforme en ce qui concerne le bien-être corporel si nécessaire à une observance équilibrée, véritable lieu de la fidélité: «*Malgré qu'elle fut pour sa personne âpre et austère, toutefois, quant à ce qui regarde les autres, elle était très large et très humaine; et c'était son désir et sa volonté que les religieuses et les frères religieux soient, selon la sainte pauvreté, pourvus et nourris, sans surabondance et superfluité, mais jamais en craignant ou en se défiant de la bonté de Dieu ...* » (Vie N° 118) Un fait, raconté par frère Pierre, nous la montre sur le vif de cette bonté et prévoyance: «*Une sœur Marie, du couvent de Besançon, très gravement et douloureusement malade, entra à l'infirmerie, très angoissée. La petite ancelle de notre Seigneur en eut connaissance et grande compassion. Pendant que les religieuses étaient dans leurs cellules, elle alla secrètement la visiter et lui dit d'avoir une bonne espérance en Dieu, et qu'elle ne voulait pas qu'elle meurt encore. Aussitôt, la religieuse fut guérie entièrement ...* » (Vie N°) Des faits de ce genre abondent au cours de sa vie.

f) le vécu fraternel dans les conflits et les épreuves intérieures

Là aussi, les orientations données à ses sœurs et les nombreux faits rapportés nous montrent le visage d'une réformatrice très lucide, très habile à déjouer les entraves de "l'ennemi d'enfer" qui s'ingéniait souvent à troubler la bonne entente dans les relations mutuelles.

Dans ses Sentiments sur le 9e chapitre de la Règle elle commente l'exhortation de sainte Claire au sujet de la réconciliation entre les sœurs à l'occasion des conflits: «*Ces paroles, (ajoute-t-elle), sont un bon et salutaire conseil, et je vous prie et je vous enjoins de les pratiquer à la lettre, car c'est ainsi que doivent agir les servantes de Jésus Christ et celles qui font profession de vivre dans la véritable paix, afin que la charité, l'amour et la dilection mutuels ne se refroidissent pas en elles, mais au contraire*

acquièrent tous les jours une nouvelle vigueur. C'est pourquoi, si quelqu'une de vous offense ou injurie tellement sa sœur qu'elle pourrait s'en troubler ou se mettre en colère, avant qu'on récite la première Heure canonique qui suivra après l'offense ou l'injure, ou au moins avant l'Heure de Complies, elle lui demandera humblement pardon dans la forme prescrite par la Règle, et la suppliera d'intercéder pour elle auprès de notre Seigneur; et l'autre, sans délai, lui pardonnera de tout son cœur et avec joie.»

Apportons quelques faits: *«Une fois, (écrit son confesseur) l'ennemi d'enfer avait causé, par ses tentations, des troubles et des divisions entre deux religieuses. Chacune gardait sa colère en son cœur sans la manifester extérieurement. (La petite ancelle) les appela secrètement et leur donna tant de bonnes exhortations qu'elle les fit pacifier ensemble. Les deux sœurs s'aperçurent alors que [la petite ancelle] connaissait leur colère, et elles en eurent un grand repentir.»* (Vie N.135)

Plus encore, la sainte réformatrice avait un don très spécial pour aider chacune dans les épreuves et les angoisses que rencontre nécessairement tout cheminement spirituel. Beaucoup de faits pourraient être vus à ce sujet. Mais limitons-nous à quelques uns plus significatifs qui expriment sa grande sollicitude dans ses relations avec les sœurs. *«Une autre fois,-continue son confesseur-, une religieuse (sœur Odette) avait une grande désolation en son cœur. Elle avait porté longtemps cette désolation, car elle craignait de ne pas être dans la grâce de Dieu, et qu'elle devait être damnée. Une fois, alors qu'elle était en grande tristesse à cause de cela, elle réfléchit et pensa d'aller vers la petite ancelle de notre Seigneur. Si celle-ci lui montrait un signe d'affection, elle serait certaine de ne pas être sous l'indignation de notre Seigneur, et ainsi, elle pourrait être sauvée. Elle pensait de cette façon à ce sujet quand la petite ancelle l'appela et, très doucement, très aimablement, lui parla et lui dit qu'elle l'aimait autant que les religieuses qui étaient en la sainte religion. En sa présence, elle la recommanda comme elle-même à sa mère abbesse du couvent, lui disant que c'était sa fille très aimée. De cette façon, [sœur Odette] fut consolée et réconfortée. Elle s'aperçut ainsi que [la petite ancelle] connaissait clairement les secrets du cœur et les choses futures.»* (Vie ND1~g-150J)

Dans une autre occasion, l'accueil de la sainte eut pour effet de changer le cours dangereux d'une subtile tentation chez une de ses sœurs: *«Une autre fois, - nous rapporte encore frère Pierre, - au couvent où elle était, il y avait une religieuse très désolée à cause de sa conscience, tellement désolée qu'elle risquait de tomber dans le désespoir. La petite ancelle de notre Seigneur le connut et le sut en son esprit. Elle appela [cette sœur] et lui parla si doucement et si efficacement en lui montrant au vif le péril de sa tentation que [cette sœur] devint ferme et constante contre cette tentation qui ne revint plus jamais chaque fois qu'elle se souvenait de la très grande douceur et charité que [la petite ancelle] lui avait montrée et comment elle en avait eu l'âme consolée.»* (Vie ND)

De telles situations abondent dans les témoignages et montrent les effets de ce don spécial qu'avait Colette de connaître les secrets les plus cachés des

cœurs de ceux et celles qui lui étaient confiés ou avec qui elle entraînait en relation: Soeurs, frères ou laies, ou prêtres ... Quant à ses sœurs, même si celles-ci demeuraient dans les couvents les plus éloignés, elles savaient, par expériences personnelles maintes fois survenues, que leur mère sœur Colette connaissait leurs pensées et les avertissait lorsque ces pensées risquaient de les entraîner gravement loin de la ferveur de leur vocation.

g) Le vécu communautaire dans le partage des services et des fonctions ordinaires.

Le désir de la réformatrice était que ses sœurs partagent le plus possible les différentes tâches et responsabilités de leur vie communautaire. Dans la 3^e de ses Ordonnances, elle le prévoit avec précision, faisant appel au dévouement et à la sollicitude fraternelle de chacune: *« Afin que tout soit bien réglé et en ordre, et que les sœurs sachent et préparent ce qu'elles auront à faire, on lira tous les vendredis à la collation, une liste écrite par la sacristine ou une autre religieuse capable, dans laquelle sera désignée une sœur pour dire l'Office comme hebdomadière, une autre pour les versets, une [autre] sœur pour commencer les antiennes avant les psaumes et dire Benedicamus à vêpres et à Matines du côté de l'hebdomadière, et une autre de l'autre côté du chœur; et ainsi de suite pour tous les autres services et offices au réfectoire et ailleurs. Les sœurs doivent bien se garder de s'affliger ou de se troubler pour les charges et services qui leur sont assignés; mais que chacune tâche de les faire humblement, volontairement et loyalement et les accomplisse diligemment selon la grâce que Dieu lui a donnée. »*

Le rôle de l'hebdomadière, dans la communauté, est particulièrement révélateur de l'esprit de sainte Colette. En effet, l'hebdomadière est, durant la semaine, celle qui assure le bon déroulement de la Liturgie et de la prière communautaire à toutes les célébrations ou rassemblements communs, tant du chœur que du réfectoire et ailleurs. L'hebdomadière, nous l'avons vu, s'assoit à gauche de l'abbesse, au réfectoire. Ceci montre que la sainte désirait que chacune, à tour de rôle, puisse assumer la responsabilité du soin apportée à la prière du groupe. Ce rôle d'hebdomadière, Colette l'avait en particulière estime. Il est même étonnant de la voir confier ce rôle à une novice ou une jeune professe, comme une prévenance ou une courtoisie, lorsque celle-ci vient l'aider pour réciter l'Office quand la sainte était malade. Quelques traits rapportés par sœur Perrine ou frère Pierre nous la décrivent ainsi: *quelquefois, à cause de la faiblesse ou infirmité qui lui survenait, elle prenait l'aide d'une religieuse pour dire l'Office divin ou ses autres oraisons. Parce qu'elle s'estimait indigne, elle demandait plus volontiers les novices que les professes, et jamais ne s'estimait digne de commencer l'Office ou de dire les oraisons, mais, par humilité, elle disait très volontiers les versets et les lectures des Matines. À cause de sa très grande humilité, elle faisait commencer et terminer [l'Office] par la religieuse qui l'aidait comme si elle était la principale, fut-elle la plus pauvre ou une simple novice du couvent.»* (Vie)

Cette humble lucidité sur soi-même, Colette la prévoyait aussi pour ses sœurs dans le choix des officières et des sœurs discrètes lors des élections. Elle fait appel, en cette occasion, à la conscience personnelle de chacune: *« Je vous prie et je vous enjoins, -dit-elle- quand il s'agit d'élire quelque officière ou discrète pour*

en mettre d'autres à leur place, de n'écouter jamais que le témoignage de votre propre conscience; de ne point agir par vengeance, esprit de parti.. ; ce serait blesser gravement les consciences et préparer insensiblement l'entière ruine de votre état.» (Sentiments ch. IV)

3) Le vécu des relations entre les sœurs.

Après ce survol général et cette vue particulière concernant la composition des communautés de la réforme, de leur Forme de vie dans ses diverses structures où les relations étaient davantage vécues, nous pourrions maintenant surprendre sur le vif quelques situations de relations entre l'abbesse et les sœurs, sainte Colette et ses sœurs, et, enfin, entre les sœurs elles-mêmes. Quelques faits seulement seront retenus.

a) Les relations : abbesse-sœurs, sœurs-abbesse.

Sainte Colette accorde une grande importance au choix de l'abbesse comme celle qui est *«la plus capable d'observer et de faire observer notre forme de vie, pour le salut des âmes et le bonheur du couvent.»* [Sent. IV) La réformatrice, pour aider et éclairer ce choix, dresse à ses sœurs un long tableau indiquant en négatif les traits d'une abbesse "insuffisante" ou même "indigne". En ce qui regarde la présente recherche concernant les relations des sœurs entre elles, voici ce qu'elle nous dit à propos de l'abbesse: *« ...Elle est insuffisante quand elle néglige l'utilité commune et le salut des âmes des sœurs, quand elle ne travaille pas à s'inspirer et à inspirer aux autres, avant toutes choses, le véritable amour et la crainte de notre Seigneur; quand elle met toute son attention à pourvoir aux besoins corporels de ses sœurs en laissant languir leurs âmes ... ; quand, sans juste raison, elle s'absente souvent de la communauté, comme du réfectoire et du dortoir ... ; quand elle n'a ni compassion ni pitié pour les malades et ne s'en soucie pas ... ; quand enfin, elle ne réprime ni ne punit les défauts qu'elle remarque dans ses religieuses ... »* Et elle ajoute un peu plus loin, en contraste: *«Chaque abbesse doit mettre tous ses soins à avoir et à remplir les conditions marquées dans la sainte Règle qui sont de la plus grande importance et fortement recommandées, étant bien assurée que si elle peut obtenir cette grâce de notre Seigneur, elle pourra remplir toutes les fonctions de sa charge à l'honneur de Dieu, au salut de son âme, et au bien spirituel de toutes ses religieuses.»* (Sentiments. ed.Bruges. pp.224-225)

En retour de ce dévouement de l'abbesse, sainte Colette invite ses sœurs à beaucoup aimer celle qui s'occupe ainsi de mener à bien l'œuvre et la mission de la communauté. Les sœurs contemporaines se souviennent de ses propos à ce sujet et elles ajoutent: *«La sainte mère répétait souvent en recommandant les abbesses, qu'on ne sait pas assez les aimer et les supporter charitablement, si elles sont telles que les saintes déclarations de la Règle les désignent. 'Hélas, mes chères filles, disait-elle, reconnaissez le soin et les peines que votre pauvre Mère a pour vous, car souvent, pendant que vous reposez, elle veille, elle est dans une grande tristesse et amertume, pensant à vous pourvoir dans vos nécessités de ce dont vous avez besoin.»* (Bruges. p.253)

b) «Sœur Colette», »petite ancelle de notre Seigneur.

Les relations de sainte Colette avec ses sœurs revêtent quelques aspects particuliers qu'il est bon de se rendre compte pour comprendre le succès de sa Réforme, et plus encore, l'esprit dans lequel elle a réalisé sa mission. Une première caractéristique de sa personne est remarquée par son biographe: « ... *elle était tellement gracieuse qu'on désirait la voir et l'entendre, et tellement aimable qu'elle était agréable aux bons et aux mauvais.*» [Vie. N°S) Ainsi, dès l'abord et durant toute sa vie, Colette, malgré son humilité qui était très grande, jouissait de ce don d'attrance et de bonté pour autrui quel qu'il soit. «*Il plut à Dieu -ajoute son biographe - de la douer de grâces extérieures ainsi que de beauté corporelle, de gracieuseté et d'amabilité.*» Et ceci, dès son jeune âge. Il n'est donc pas étonnant de constater l'extraordinaire ascendant que la sainte, par la grâce de Dieu, exerçait sur tous ceux et celles que Dieu avait voulu associer à son œuvre de Réforme.

Un autre aspect de sa personnalité dans ses rapports avec les autres, est son extrême humilité. Colette vivait cette humilité avec un très grand naturel. Dès la première inspiration qui l'attirait vers la vie religieuse, « ... *elle désirait avec ferveur d'être servante de quelques bonnes et pieuses religieuses, et de fait, elle essaya de réaliser ce désir jusqu'à ce que Dieu l'empêche de continuer.*» (Vie N° 1

Même lorsque le pape Benoît XIII, dont elle relevait, l'eut instituée et déclarée «mère et abbesse» de tous les couvents nés de la Réforme, elle ne voulut jamais consentir à ces titres, se nommant sans cesse, en parole et dans ses lettres «*indigne servante et inutile priante*» ou encore «*sœur Colette, petite et humble ancelle et indigne servante de notre Seigneur, pauvre et inutile religieuse de l'Ordre de madame sainte Claire*».

"Soeur", elle le fut de toute son âme, en chérissant ce nom d'une façon particulière et en le réalisant par toute sa vie. Frère Pierre nous rappelle à quel point elle le voulait ainsi: «*Au commencement de la réforme de ces ordres, les frères et les sœurs l'appelaient licitement par le nom de mère, comme normalement ils pouvaient le faire, mais elle ne pouvait nullement le souffrir; aussi elle se fit nommer et appeler humblement et simplement par le nom de "sœur".*»

La plupart des lettres de "sœur Colette" sont pleines de fraîcheur et d'affection fraternelle manifestée à ses sœurs. Entre autres, voici un extrait de celle adressée à ses sœurs du couvent de Puy: «*À mes très chères et très cordiales mères et amies en notre Seigneur, l'abbesse du couvent du Puy et à toutes les sœurs, soit humblement présenté. Mes très chères Mères et sœurs en la charité de notre doux Sauveur Jésus Christ. Tant humblement et affectueusement que je le puis, je recommande ma pauvre âme devant notre Seigneur en vos bonnes prières et saintes oraisons, désirant de tout mon cœur votre bien spirituel et corporel ...* » Mêmes expressions pleines d'affectueuses attentions dans une lettre envoyée à Gand, en 1442: «*Très chères et bien-aimées Mères et filles et sœurs en Dieu, le plus très humblement que je le puis et le sais, je*

recommande très cordialement ma pauvre âme devant notre Seigneur en vos bonnes prières et dévotes oraisons, désirant votre bonne santé et prospérité spirituelle et corporelle, en vous priant très très affectueusement que vous mettiez la peine et la diligence pour être vraies et parfaites religieuses, en fondant toutes vos œuvres dans la racine d'une profonde humilité et en embrasant vos cœurs dans le très parfait amour de Dieu-

Un an avant sa mort, en 1446, elle adresse à ses premières compagnes et à toutes ses Soeurs de Besançon une dernière et longue lettre toute remplie de ce affectueuse sollicitude fraternelle pour l'heureuse réalisation de leur vocation: « *Ma très chère et très bien-aimée Mère en notre doux Sauveur Jésus Christ, tant et si humblement et le plus affectueusement que je le puis et le sais, je me recommande toujours à vous et à vos bonnes filles qui toutes me sont très bien-aimées sœurs, auxquelles toutes ensemble je me recommande, et à chacune aussi spécialement, comme si je les nommais toutes par leurs propres noms. Je les supplie très humblement qu'il vous plaise d'avoir toujours souvenir de moi-même, de ma pauvre âme, ma pauvre personne, toute ma charge avec toute ma pieuse intention, et notre bon Père frère Pierre, en vos sainte oraisons qui me sont bien nécessaires comme notre Seigneur le sait et le connaît. Je rends grâce à Dieu et à vous de toutes les bontés que vous m'avez faites pendant que j'étais avec vous; je prie Dieu qu'il vous en soit parfaite récompense. S'il vous plaisait d'avoir de mes nouvelles, je suis comme vous savez que je suis, toujours au mieux que je puis, le corps affaibli tandis que l'âme est comme Dieu connaît ...* » Vers la fin de cette lettre, après ses derniers avis touchant l'observance, elle ajoute: « *... Et je vous recommande ma Mère, l'abbesse de l'Hesdin et toutes les sœurs, et aussi toutes les autres qui sont au loin.*» Cette dernière invitation témoigne du lien très fortement fraternel qui devait unir, selon son désir, les couvents de la Réforme.

Pour terminer ce long parcours qui a voulu revoir un peu ce vécu fraternel de nos premières sœurs de la Réforme, voici deux petits faits, triés parmi bien d'autres semblables, pris sur le vif, où nous assistons, amusées, à quelques relations originales entre les sœurs et "sœur Colette".

Le premier fait nous est transmis par sœur Marie-Élisabeth de Bavière, l'une des premières sœurs. Elle raconte l'audace peu commune qu'une jeune sœur du nom de Mansée manifestait pour défendre Colette contre l'assaut nocturne des démons. «*Résolue et déterminée, aguerrie dans la lutte contre Satan, elle n'avait rien d'une timide... Ses compagnes éprouvaient parfois des terreurs lors qu'elles entendaient des bruits venus de la cellule de la sainte, mais cette sœur demeurait impassible. Pour défendre son abbesse - (Sœur Colette, alors abbesse à Besançon) - cette sœur mit des reliques dans le bout d'un gros bâton qu'elle avait creusé à cet effet et qu'elle avait fermé avec de la cire bénite. Toutes les semaines elle le trempait dans le bénitier. Sa cellule était voisine de celle de Colette. Au moindre bruit qu'elle entendait, elle y accourait, le bâton à la main et, touchant les bêtes, elle les faisait sortir et disparaître, en leur commandant de la part de Dieu de laisser prier ou reposer la pauvre abbesse. Colette ne pouvait s'empêcher de sourire en voyant entrer ainsi cette sœur ainsi armée et frappant de toutes ses forces et de tous les côtés. La sainte montrait à sœur Mansée les endroits où les bêtes se retiraient pour éviter le bâton, car Colette les voyait là où sa dévouée compagne ne les voyait pas. Il*

arrivait souvent que Colette, pour se moquer des démons qui venaient à elle presque toutes les nuits, les menaçait d'appeler la sœur Mansée.» (cf. Bézards. Colette en Franche-Comté.)

Un autre fait nous est rapporté par frère Pierre de Vaux: «*Une sœur nommée Odette avait une fois le grand désir de demander une image à la petite ancelle de notre Seigneur et elle vint jusqu'en sa présence pour cela. Et quand elle fut devant elle, elle n'osa plus le lui demander, par gêne. Mais la petite ancelle de notre Seigneur la regarda et connut aussitôt ce qu'elle avait en son cœur. Elle se prit à sourire et elle dit [à la sœur]: 'Va-t'en! Va-t'en!' Et quand [la Soeur] fut partie, aussitôt elle lui envoya une très belle image et elle lui demanda de l'envoyer à sa mère, comme cette soeur avait eu en pensée de le faire.*» (Vie N° "19)

Ces situations et bien d'autres nous éclairent sur la simplicité des relations entre sœurs appelées à une grande et belle vocation commune. L'exigence de cette vocation ecclésiale ne les prive pas des joies spontanées et des délicatesses de courtoisie mutuelle qui sont les indices d'une affection purifiée et constructive.

La prévenance, le respect, le dévouement et l'attention mutuels manifestent les qualités éprouvées de la vie évangélique qui accorde, dès ici-bas, le "centuple" des sœurs à celles qui ont suivi Jésus de tout leur vouloir et de tout leur cœur, dans une vie pauvre, cachée, toute vouée à la prière contemplative, en vue du Royaume.

Soeur Claire. o.s.c.
Monastère de Sainte-Claire.
55 Rue Sainte Claire
Salaberry-de-Valleyfield. Qué.
CANADA. J6S 1N5